

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE DEFENSE DES FORETS CONTRE
L'INCENDIE DE ST CHRISTOPHE DE DOUBLE – LES EGLISOTTES – LE FIEU –
CHAMADELLE – ST ANTOINE SUR L'ISLE**

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 5
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à dix-sept heures, le Conseil Syndical de l'Association Syndicale Autorisée intercommunale de D.F.C.I. de ST CHRISTOPHE DE DOUBLE – LES EGLISOTTES – LE FIEU – CHAMADELLE – ST ANTOINE SUR L'ISLE dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de ST CHRISTOPHE DE DOUBLE sous la présidence de Madame Martine LECOULEUX.

Présent(e)s : Alain ARNOUD (t), Martine LECOULEUX (t), Jean-Pierre FEYTIT (t), la CALI représentée par David REDON (s), Bruno DOUSSAINT (s), David MESNIER(s), Alain MOREAU(s)

Représenté(e)s : Daniel PHILIPPE (t), Thierry MARTAUX (s),

Absent(e)s/Excusé(e)s : Jean-Bernard ALLEGUEDE (t),

Le quorum étant atteint par les membres présents ou représentés, la Présidente ouvre la séance.

A la demande de la CRC, il y a lieu de procéder à l'élection des Président(e) et Vice-Président(e) après chaque AG.

1/ ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) ET DU (DE LA) VICE-PRESIDENT(E) DE ASA INTERCOMMUNALE DE DFCI DE ST CHRISTOPHE DE DOUBLE – LES EGLISOTTES – LE FIEU – CHAMADELLE – ST ANTOINE SUR L'ISLE

Faisant suite à l'Assemblée Générale du 5 septembre 2025 au cours de laquelle le renouvellement du tiers sortant a été délibéré, il convient de procéder à la (ré)élection du (de la) président(e) et à la (ré)élection du (de la) Vice-Président(e) par le nouveau Conseil Syndical de l'ASA intercommunale de DFCI de ST CHRISTOPHE DE DOUBLE – LES EGLISOTTES – LE FIEU – CHAMADELLE – ST ANTOINE SUR L'ISLE

Le nouveau conseil syndical de l'ASA intercommunale de DFCI de St Christophe de Double – les Eglisottes – le Fieu – Chamadelle – St Antoine sur l'Isle a désigné au(x) poste(s) de :

Président(e) : Mme Martine LECOULEUX (t),
Vice-Président(e) : M Alain ARNOUD (t),

- A cette proposition, tous les membres présents ont donné leur accord
- à l'unanimité pour la (ré)élection du (de la) président(e) susnommé(e).
 - à l'unanimité pour la (ré)élection du (de la) Vice-Président(e) susnommé(e).

1.A DELEGATION DE POUVOIRS AU VICE-PRESIDENT EN CAS DE VACANCE DE LA PRESIDENTE

En cas de vacance du président, le conseil syndical de l'ASA intercommunale de DFCI de St Christophe de Double – Les Eglisottes – le Fieu – Chamadelle – St Antoine sur l'Isle autorise le vice-président Monsieur ARNOUD Alain, à pourvoir au fonctionnement normal de l'association, et à ce titre à mandater et titrer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de l'ASA intercommunale de DFCI de St Christophe de Double – les Eglisottes – le Fieu – Chamadelle – St Antoine sur l'Isle.

→ L'ensemble des membres présents vote à l'unanimité, la délégation de pouvoir au vice-président sus nommé.

2/ NOMINATION DES DELEGUES TITULAIRE ET SUPPLEANT DE L'ASA A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA DFCI GIRONDE :

2

Vu l'article 47 de l'Ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires :

Le syndicat élit pour représenter l'ASA intercommunale de DFCI de de St Christophe de Double – les Eglisottes – le Fieu – Chamadelle – St Antoine sur l'Isle à l'assemblée générale de la DFCI GIRONDE, 2 membres de son syndicat :

- Madame LECOULEUX Martine Déléguée Titulaire domiciliée à St-Christophe-de-Double
- Monsieur ARNOUD Alain Délégué Suppléant domicilié à St-Christophe-de-Double

→ A cette proposition tous les membres présents votent à l'unanimité, la nomination des délégués à l'assemblée générale de la DFCI gironde

3/ ADMISSION EN NON-VALEUR :

A/ La Présidente Martine LECOULEUX présente l'état des « Pièces irrécouvrables de 2025 » n°7388170131 établi par le SGC de Pauillac-Soulac d'un montant de 627,80 €.

Il convient d'inscrire en non-valeur ces taxes et produits irrécouvrables, sous réserve d'informations complémentaires qui pourraient être exploitées avant l'édition du mandat.

Cette somme sera prélevée à l'article 6541 du budget de l'exercice 2025.

→ A cette proposition tous les membres présents votent à l'unanimité les admissions en non-valeur pour 2025

B/ La Présidente Martine LECOULEUX présente l'état des « Pièces irrécouvrables de 2025 » n°6107080331 établi par le SGC de Pauillac-Soulac d'un montant de 259,12 €.

Il convient d'inscrire en non-valeur ces taxes et produits irrécouvrables, sous réserve d'informations complémentaires qui pourraient être exploitées avant l'édition du mandat.

Cette somme sera prélevée à l'article 6541 du budget de l'exercice 2025.

→ A cette proposition tous les membres présents votent à l'unanimité les admissions en non-valeur pour 2025

3.1/ DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2025 :

Il convient de procéder à des virements de crédit en fonctionnement par une Décision Modificative au Budget Primitif 2025.

Les mouvements s'opéreront comme suit :

En fonctionnement :

D011 charges à caractère général	
- 615232 (entretien et réparation sur réseau)	- 700 €
D68 Dotations aux provisions	
- 681 (dotations aux amortissements)	+ 700 €

→ L'ensemble des membres présents vote, à l'unanimité, la décision modificative au budget 2025

4/ PRESTATIONS DE LA FEDERATION GIRONDINE POUR L'EXERCICE 2026 :



Le coût des prestations de la Fédération Girondine pour l'année 2026 a été calculé en fonction des données du rôle 2025 et s'élève à 2 500.00€ TTC.

Elles comprennent le secrétariat, la comptabilité et la gestion complète du rôle.

Les frais d'affranchissement engagés par la Fédération Girondine de D.F.C.I. pour l'Assemblée Générale et les divers conseils syndicaux qui auront lieu au cours de l'année, seront refacturés en fin d'exercice à l'Association Syndicale de D.F.C.I. de SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif à l'article 611.

→ L'ensemble des membres présents vote à l'unanimité le montant relatif aux prestations de la Fédération pour l'exercice 2026

5/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 :

Après lecture du budget primitif de l'Exercice 2026, le Conseil Syndical approuve ce dernier pour les montants suivants :

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de	0.00 €
La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de	14 500.00 €
Soit un total budgétisé en dépenses et recettes pour un montant de	14 500.00 €

→ L'ensemble des membres présents vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2026.

6/ TRAVAUX : PREVISIONS :

Travaux réalisés sur pistes forestières :

La réception du programme 2023 des travaux a été faite le 1^{er} septembre 2025. Ils comprennent :

- 1215 ml d'empierrement de pistes pour une épaisseur de 25 cm après compactage sur géotextile
- 1280 ml de mise aux normes de piste forestière
- 1510 ml de création de fossé bordier trapézoïdal d'une profondeur comprise entre 0,50 et 1,20m
- 720 ml de buse diamètre 500
- 1 tête de pont droite pour passage busé diamètre 800.

Panneaux d'information

Des panneaux sur le financement des travaux, et sur la réglementation de la circulation en forêt, fournis par la Fédération Girondine seront mis en place en bout de pistes avec l'aide de Maxime DUJET, nommé Agent de surveillance du massif forestier pour notre secteur.

Prévisions de travaux :

- St-Christophe-de-Double :

La piste de l'Homme Mort à la Portière blanche figure dans les zones noires signalées par Benoit De Bladis, Capitaine du SDIS et M. DOLIGEZ Sous-Préfet. La quasi-totalité des propriétaires a donné son accord pour des travaux de mise aux normes, et remédier ainsi à une voie sans solution de repli.

- Chamadelle :

Une consultation de propriétaires est toujours en cours pour permettre de commencer des travaux.

7 QUESTIONS DIVERSES

Un arrêté permanent relatif à l'élagage et à l'abattage d'arbres a été pris à St-Christophe-de-Double qui rappelle aux propriétaires que ces travaux de sécurisation obligatoires se font à leur diligence et à leur frais, Il concerne notamment les arbres morts qui menacent de tomber sur les voies et chemins.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h30.

La Présidente
Martine LECOULEUX